

DELIBERATION DD2023_043

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 24 mars 2023

LE 30 mars 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	61
Votants	74
Pouvoirs	13

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

CONSTRUCTION D'UN ALSH SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ATUR : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CAPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, Mme TOULAT, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, Mme CHERBERO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COLBAC, M. LACOSTE, M. DUCENE, Mme LUMELLO, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, Mme LANDON, Mme REYS, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. LARENAUDIE donne pouvoir à Mme ROUX
M. TALLET donne pouvoir à M. AUZOU
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. PERPEROT donne pouvoir à M. MARSAC
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. FALLOUS
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. MARTY
M. NARDOU donne pouvoir à M. LEGAY
M. BOURGEOIS donne pouvoir à M. LAVITOLA
M. CADET donne pouvoir à M. AUDI
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM

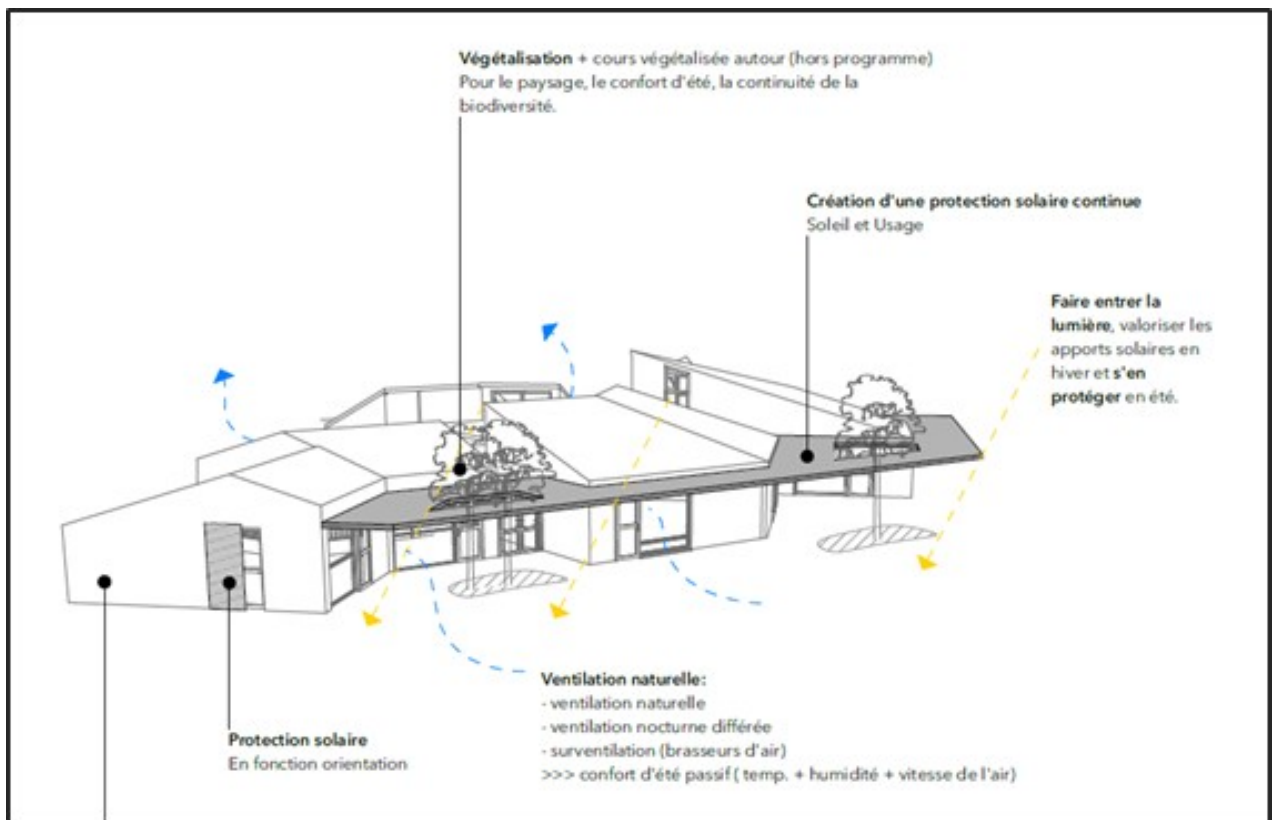
CONSTRUCTION D'UN ALSH SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ATUR DE FINANCEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que par délibération en date du 25 mars 2021, le conseil communautaire du Grand Périgueux a approuvé le projet de réhabilitation de l'ALSH d'Atur ainsi que la délégation de la maîtrise d'ouvrage à la commune de Boulazac-Isle-Manoire.

Que pour mémoire, la commune de BOULAZAC-ISLE-MANOIRE a décidé d'entreprendre une restructuration du centre bourg de la commune déléguée d'Atur (réhabilitation de la mairie, construction d'une salle des fêtes...). A cet effet, cette dernière a souhaité reprendre la pleine possession de l'actuel ALSH d'Atur en proposant au Grand Périgueux de réhabiliter l'ancienne école maternelle en ALSH.

Projection du projet



Que cet équipement permettra de créer 48 places pour accueillir environ 24 enfants de moins de 6 ans et 24 enfants de plus de 6 ans, encadrés par 1 directeur et 4 animateurs.

Que ce nouvel équipement, d'une surface de 435 m², sera décomposé comme suit :

Local	Nombre	Surface totale	Observations
Espace accueil	1	11.18 m ²	Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Hall	1	47.47 m ²	Reçu en préfecture le 23/05/2023
Bureau Direction et infirmerie	1	17.13 m ²	Publié le
Salle d'activités plus de 6 ans	1	40 m ²	ID : 024-200040392-20230330-DD2023_043-DE avec cloison mobile pour pouvoir bénéficier de 2 salles de 20 m ²
Salle de motricité/dortoirs	1	32 m ²	
Salle d'activité moins de 6 ans	1	48 m ²	avec cloison mobile pour pouvoir bénéficier de 2 salles de 24 m ²
Cuisine liaison froide /cuisine pédagogique	1	25 m ²	
Réfectoire	1	34.30 m ²	
Sanitaires enfants	2	37.5 m ²	
Sanitaire adulte	2	1.70 m ²	1PMR + 1 « classique »
Local ménage/buanderie	1	7.59 m ²	
Locaux techniques	3	18 m ²	TGBT – Chaufferie (ou sous station) – local poubelle
Local de rangement extérieur	2	20 m ²	
Salle animateurs/préparation activités	1	18.13 m ²	
Vestiaires personnel	1	3.41 m ²	
Circulations	-	13.31 m ²	
TOTAL SURFACE INTERIEURE		435.39 m²	
Espaces extérieurs (traitement du sol spécifique pour les jeux maternelles)	1	A définir	Les enfants pourront utiliser la cour de l'école
Auvant/préau	1	100.95 m ²	

Qu'à titre d'information, le calendrier prévisionnel de l'opération se décompose de la manière suivante :

- Mai 2023 : Notification des marchés de travaux et démarrage de la période de préparation
- Juin 2023 : Démarrage des travaux pour une durée de 12 mois
- Juin 2024 : Réception du bâtiment

Actualisation du plan de financement

Qu'au regard des études et de l'estimation du maître d'œuvre, il convient désormais d'actualiser le plan de financement comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	Montant (€ HT)	Financeurs	Montant (€)
Acquisitions	- €	Etat – DSIL 2022 (Subvention obtenue)	180 530 €
Travaux	711 540 €	CAF de la Dordogne (Subvention sollicitée)	284 616 €
		TOTAL FINANCEMENT	465 146 €
		Auto-financement	246 394 €
TOTAL	711 540 €	TOTAL	711 540 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Valide le plan de financement actualisé de l'opération
- Autorise le Président a effectuer l'ensemble des démarches de réalisation du projet
- Autorise le Président a solliciter les financeurs indiqués ci-dessus afin d'obtenir des subventions.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 15/05/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 15/05/2023	Périgueux, le 15/05/2023
	Le Président, Jacques AUZOU

